



Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Saint-Omer

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Hervé BERTELOOT, Maire, en suite de convocation en date du trente-et-un août dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Hervé BERTELOOT, Maire, Christophe BEYAERT, Chantal BUISSON, Audrey CREVECOEUR, Stéphane FREDERIC, Marina LOBBEDEY, Jean-Claude MICHEL, Virginie SAINT-MACHIN, Valérie SEIGRE, Emilie SMIS et Dominique WIERRE,

Étaient absents : Jean-Luc COURBOT, excusé, qui a donné pouvoir à M. BERTELOOT
Roger DUSAUTOIR, excusé, qui a donné pouvoir à Mme BUISSON
Aurélien BEELE – Céline LEFEBVRE

Secrétaire élue : Mme SMIS

DCM 2023-30 – ALSH Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE – Bilan financier 2022 – Participation des communes partenaires

Monsieur le Maire présente le bilan financier des différentes sessions de l'Accueil de Loisirs Intercommunal de HOULLE – MENTQUE-NORTBECOURT – MORINGHEM et MOULLE organisées en 2022 :

- ↳ déduction faite des participations de la Caisse d'Allocations Familiales de CALAIS, reste à la charge des communes une somme de 16 303.64 € ;
- ↳ les états statistiques pour l'année 2022 font état d'un nombre total d'heures de présence égal à 9 878 h ½ soit un coût horaire de 1.6504 € par enfant ;
- ↳ les enfants domiciliés à HOULLE ont totalisé 4 640 h ½ de présence, ceux de MENTQUE-NORTBECOURT 216 h, ceux de MORINGHEM 616 h et ceux de MOULLE 3 264 h.

Par ailleurs, comme cela a été convenu, le coût représenté par les enfants de l'extérieur, soit 1 142 h, est réparti au prorata du taux de présence pour chacune des 4 communes.

Compte tenu de ce qui précède, les sommes dues par les communes de MENTQUE-NORTBECOURT, MORINGHEM et MOULLE s'élèvent respectivement à 403.08 €, 1 149.54 € et 6 091.06 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix :

- entérine le bilan financier des sessions organisées en 2022 et le montant de la participation à réclamer aux communes partenaires.
- autorise le Maire à émettre les titres de recettes correspondants.
- le loyer est payé mensuellement d'avance.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DCM 2023-31 – Frais de fournitures scolaires année 2020-2021 – Participation financière de la commune de MOULLE

Le montant des fournitures scolaires achetées au cours de l'année scolaire 2021-2022 s'élève à 5 366.42 € pour un effectif de 135 élèves soit un coût de 39.75 € par enfant.

39 d'entre eux étaient domiciliés à MOULLE soit une participation due par la commune égale à 1 550.25 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix :

- valide le bilan financier et autorise le Maire à adresser à la commune de MOULLE un titre de recettes d'un montant 1 550.25 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

DCM 2023-32 – Frais de fonctionnement de l'école Jules Ferry – Année 2021-2022 – Participation due par la commune de MOULLE

Les frais de fonctionnement de l'école Jules Ferry pour l'année 2021-2022 s'élèvent à 69 224.66 € pour un effectif de 135 élèves, soit un coût de 512.78 € par enfant.

39 enfants domiciliés à MOULLE étaient scolarisés à HOULLE pendant ladite année soit une participation due par la commune de MOULLE égale à 19 998.42 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses voix :

- valide le bilan financier 2021-2022 et autorise le Maire à adresser un titre de recettes d'un montant de 19 998.42 € à la commune de MOULLE.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.